

Vaucluse : 445 000 masques distribués par la Poste aux personnes en situation de précarité







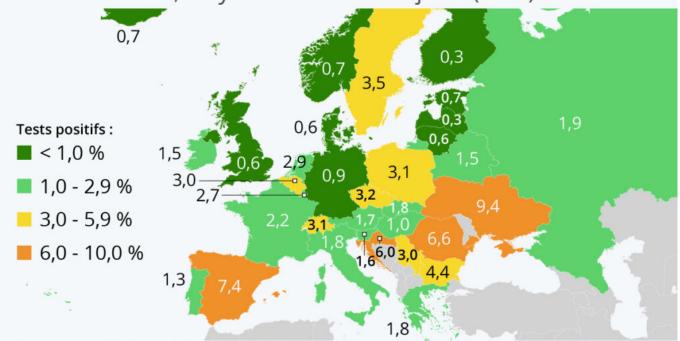
Suite à l'annonce du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran le 21 juillet dernier, une distribution massive de masques de protection individuelle pour les personnes en situation de précarité est en cours dans toute la France. Au total ce sont 50 millions de masques grand public, lavables 20 fois pour 21 utilisations possibles, qui vont être envoyés par courrier postal à 8,2 millions de Français disposant de revenus modestes. Dans le Vaucluse, <u>la Poste</u> a commencé depuis le 19 août, la distribution de 445 000 masques à 74 164 personnes. Chaque destinataire recevra 6 masques qui lui assureront une protection pour au moins 60 jours.

Covid-19: la part de tests positifs en Europe



Covid-19 : la part de tests positifs en Europe

Part des tests de dépistage positifs dans les pays d'Europe en août 2020, moyenne mobile sur 7 jours (en %) *



* Données du 6 au 14 août selon les pays. La comparaison entre pays peut être affectée par des différences dans la façon dont les autorités rapportent les données de test.

Sources : agences nationales de santé, Our World in Data









Le taux de positivité des tests de dépistage du Covid-19 constitue un des indicateurs de suivi de l'évolution de l'épidémie. D'après les données des agences de santé compilées par les analystes d'<u>Our World in Data</u>, la moyenne glissante sur sept jours du taux de tests positifs durant les deux premières semaines d'août variait entre 0,3 % et plus de 9 % dans les pays européens.



Comme le montre cette infographie de <u>Statista</u>, cet indicateur est repassé au-dessus du seuil des 2 % dans l'Hexagone selon les <u>données du gouvernement</u> en date du 9 août. Chez nos voisins, la part des tests positifs est pour le moment inférieure à 1 % au Royaume-Uni et en Allemagne, mais elle grimpe à un peu plus de 7 % en Espagne, où de nouvelles mesures contre le Covid-19 ont été prises ces derniers jours, comme l'interdiction de fumer dans les rues ou la fermeture des discothèques.

Il reste important de noter que la comparaison entre les pays est susceptible d'être affectée par des différences dans la façon dont les autorités rapportent les données de tests.

De Tristan Gaudiaut pour **Statista**

Europe : où les Français peuvent-ils voyager ?



Europe : où les Français peuvent-ils voyager ?

État des lieux des restrictions d'accès pour les touristes Français dans les pays européens (15 août 2020)



Sources: reopen.europa.eu, diplomatie.gouv.fr









Le Royaume-Uni a réimposé samedi 15 août une quarantaine de 14 jours aux voyageurs en provenance de France et des Pays-Bas, en réponse à la hausse du nombre des cas de Covid-19 détectés dans ces deux pays. Si voyager en Europe est globalement redevenu possible pour les Français depuis le 15 juin, date à laquelle de nombreux pays de l'espace Schengen avaient rouvert leurs frontières, chaque État conserve sa propre politique en la matière. L'évolution récente de l'épidémie en France pousse notamment



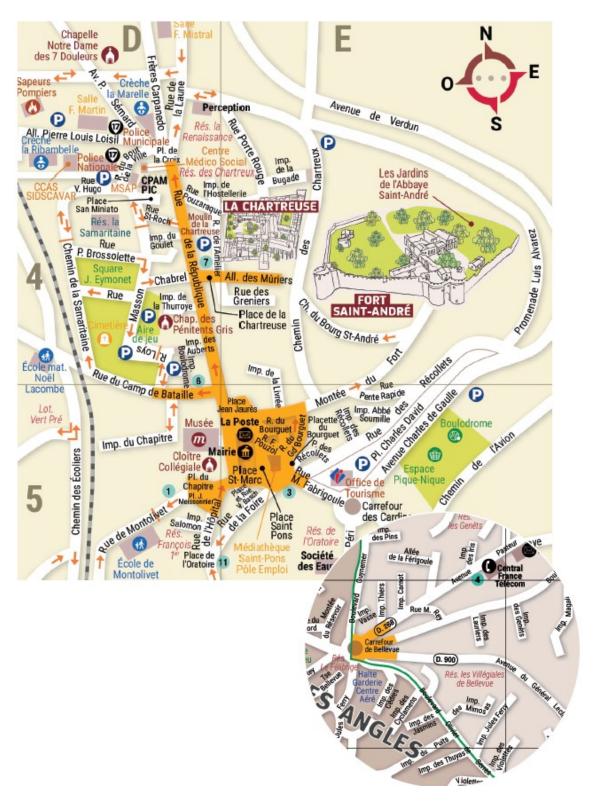
plusieurs pays à réintroduire des restrictions d'accès pour les voyageurs venant de l'Hexagone.

Avec les dernières informations disponibles issues de Re-open EU et du site France Diplomatie, Statista a réalisé cette carte qui donne un aperçu des pays d'Europe où les frontières restent ouvertes pour les voyageurs français et de ceux dans lesquels des restrictions d'accès sont actuellement en vigueur. Avant le Royaume-Uni, la Norvège et les pays baltes ont eux aussi rétabli l'auto-confinement obligatoire pour les voyageurs français. Cette mesure est également en vigueur en Irlande et en Russie. Enfin, l'accès à Chypre et à l'Islande est possible sous condition de suivre les exigences en matière de dépistage dictées par ces deux pays.

De Tristan Gaudiaut pour <u>Statista</u>

Villeneuve-lez-Avignon : le port du masque devient obligatoire dans le centre-ville





En raison de l'évolution défavorable de l'épidémie de Covid-19 dans le département, le préfet du Gard



rend obligatoire le port du masque pour toute personne de 11 ans et plus souhaitant accéder au centreville de Villeneuve-lez-Avignon à compter du lundi 17 août et jusqu'au 20 septembre prochain.

Les rues concernées sont :

Rue Marcel Fabrigoule (à partir de la rue des Récollets)

Place Saint-Marc

Rue de la République

Allée des Muriers (jusqu'à l'entrée de la Chartreuse)

Place Meissonnier

Rue Camp de Bataille (jusqu'au parking du cimetière)

Rue Montée du Fort (à l'embranchement rue du Grand Bourguet)

Rue du Bourguet

Rue du Grand Bourguet

Rue Francis Pouzol

Place Jean Jaurès

Plateau de Bellevue

À noter que le port du masque devient également obligatoire sur la place Charles David les jeudis durant le marché hebdomadaire.

Covid-19 : renforcement des mesures de prévention dans le Vaucluse

25 octobre 2025 |



Ecrit par le 25 octobre 2025



Le <u>préfet de Vaucluse</u> rend le port du masque obligatoire sur tous les marchés, brocantes et vide-greniers du département ainsi que dans certaines zones touristiques.

Alors que les indicateurs montrent que le virus circule à nouveau plus activement dans la région, le département de Vaucluse vient de passer d'un niveau de vulnérabilité « limité » à « modéré ». C'est pourquoi, à compter du jeudi 13 août et jusqu'au mardi 15 septembre inclus, le préfet de Vaucluse rend obligatoire le port du masque dans certaines zones de forte affluence pour les personnes de 11 ans et plus.

Tous les marchés de plein air, les vide-greniers, les brocantes et marchés couverts du département sont ainsi concernés par cette mesure qui s'applique également à certains secteurs de communes touristiques, parmi lesquelles Avignon, Carpentras, Cavaillon, Fontaine-de-Vaucluse, Gordes, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lourmarin, Orange et Roussillon. Ces zones, qui font l'objet d'une évaluation régulière, sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines en fonction des données épidémiologiques et de l'observation de la fréquentation des espaces publics.



Didier Raoult : « Si la méthodologie remplace la médecine, on peut arriver à faire des catastrophes. »

La nouvelle vidéo de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) de Marseille entend comparer les principes de base des traitements des maladies infectieuses à aux méthodes d'analyses nécessaires lors des essais thérapeutiques.

Mettant en avant la différence fondamentale d'approche entre ceux « qui traitent les maladies infectieuses en se basant sur un savoir accumulé durant des décennies » et les gens qui donnent la priorité « aux méthodes d'analyses des essais thérapeutiques », le professeur Didier Raoult a tenu à rappeler que « si la méthodologie remplace la médecine, on peut arriver à faire des catastrophes qui vont à l'encontre de ce que l'on enseigne à la base. »

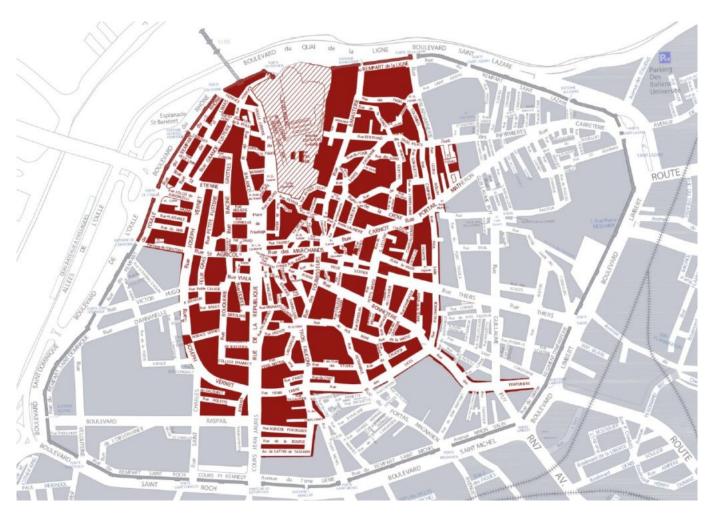
Un constat que complète le professeur Jean-Christophe Lagier, chef de service des maladies infectieuses et tropicales à l'IHU : « le diagnostic est le premier élément à réaliser lors d'une maladie infectieuse. Ainsi, il est fondamental de prouver la présence du virus avant d'inclure le patient dans une étude. C'est ce que nous apprenons dès le départ à nos étudiants. »

Abordant ensuite le traitement des maladies infectieuses, les deux scientifiques sont aussi rentrés dans le détail de ce qui enseigné à leurs étudiants : « chaque traitement nécessite une dose particulière et une durée spécifique » qui s'adapte ensuite à l'état du patient qui peut avoir besoin d'un anti-viral au début de la maladie et qui ensuite aura besoin d'autres médicaments s'il fait une réaction inflammatoire.

« La gestion du malade dépend de la prescription médicale, pas celui des essais thérapeutiques », conclu le professeur Raoult.



Avignon : le masque devient obligatoire dans certains secteurs du centre-ville



La <u>Préfecture de Vaucluse</u> vient de rendre obligatoire le port du masque dans une grande partie de l'intra-muros Avignonnais (<u>voir l'arrêté</u>). **Une mesure qui s'applique dès aujourd'hui et jusqu'au 15 septembre pour toute personne âgée de 11 ans et plus**. Les personnes en situation de handicap ne sont pas concernées. La mesure s'applique dans la rue, les jardins et toutes les promenades ouvertes au public.

Les lieux concernés:



1 0110 00 1 0 0010
Passage de l'Oratoire
Rue Joseph Vernet
Rue Saint Charles
Boulevard Raspail
Cours Jean Jaurès
Avenue de Lattre de Tassigny
Place des Corps Saints
Rue des Lices, place des Carmes, place Pie
Rue de la République
Rue des Teinturiers
Rue Philonarde
Rue Paul Sain
Place Portal Matheron
Rue Palapharnerie
Rue du Remnart de la Ligne

Une amende de 135 euros sera délivrée en cas de non-respect. En cas de récidive dans les 15 jours, l'amende s'élèvera à $1\,500\,$ €.

Porte de l'Oulle

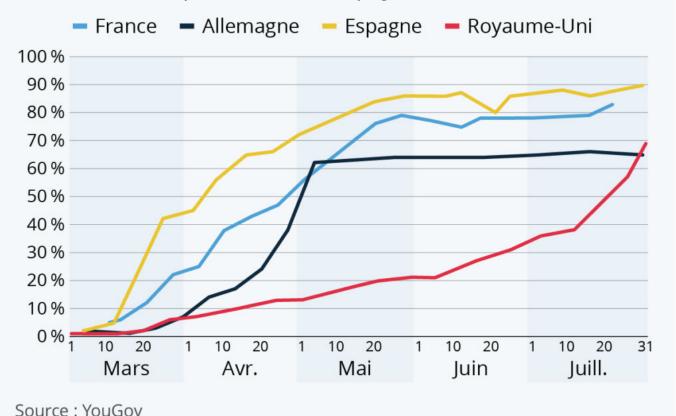
Rue du Rempart du Rhône



L'adoption du port du masque dans les lieux **publics**

L'adoption du port du masque en public

Évolution de la part des adultes déclarant porter un masque dans les lieux publics, dans les pays sélectionnés en 2020















Depuis le lundi 10 août, le port du masque est devenu obligatoire en extérieur dans certaines zones de Paris et d'Île-de-France. Plus de 1 200 communes dans 36 départements appliquent désormais ce genre de mesures dans l'Hexagone. Alors que la hausse du nombre de cas de Covid-19 détectés se poursuit, ce renforcement des mesures sanitaires vient compléter l'obligation de porter le masque dans les lieux publics clos entrée en vigueur à l'échelle nationale le 20 juillet dernier.

L'infographie de <u>Statista</u>, qui reprend les données de <u>YouGov</u>, donne un aperçu de l'adoption progressive du port du masque en public dans plusieurs pays européens. Fin juillet, environ huit Français sur dix déclaraient porter un masque dans les lieux publics (transports, magasins...). Comme le montre l'infographie, cette pratique était encore très marginale juste avant le confinement, puisqu'elle ne concernait que 6 % des Français le 13 mars. Le port du masque en public s'est ensuite progressivement généralisé pour toucher plus de la moitié de la population durant le mois de mai. Comparée à ses voisins européens, la France est, avec l'Espagne et l'Italie, parmi les pays où leur taux d'utilisation est le plus élevé. Fin juillet, ils n'étaient par exemple que 65 % à déclarer les utiliser dans l'espace public en Allemagne et 69 % au Royaume-Uni, où la pratique s'est généralisée après l'entrée en vigueur de l'obligation de les porter dans les transports et les magasins le 24 juillet.

De Tristan Gaudiaut pour **Statista**

Santé au travail : Plus de 15 000 entreprises vauclusiennes accompagnées pendant la crise du Covid-19

25 octobre 2025 |



Ecrit par le 25 octobre 2025



Engagés pour mener à bien leur mission d'intérêt général et conscients des enjeux majeurs que constituent le suivi de l'état de santé des travailleurs et la prévention des risques professionnels au sein des entreprises, les équipes des Services de Santé au travail du Vaucluse ont été mobilisés aux côtés des employeurs et salariés pendant toute la crise sanitaire et continuent à les accompagner.

« Bien que contraints de suspendre en partie leurs actions en entreprise et la majorité de leurs visites en cabinet médical pendant la période du confinement, ils ont su s'adapter et proposer des téléconsultations et un accompagnement personnalisé à distance grâce à leurs connaissances particulières des différents secteurs d'activité, expliquent l'AIST 84 (Association interprofessionnelle de santé au travail de Vaucluse basé à Avignon), le GMSI 84 (Groupement médico-social interprofessionnel situé à Carpentras) et Santé au travail Durance-Luberon implanté à Cavaillon. Pour soutenir la reprise d'activités, ils ont conseillé les entreprises sur les mesures de prévention à mettre en œuvre et aidé à la réalisation des Plans de reprise d'activité (PRA) et à la mise à jour des Documents uniques (DUERP) ; autant d'étapes indispensables pour redémarrer sur des bases sécurisées et préserver ainsi la santé de tous. »

Multiplication des téléconsultations

Face à la crise sanitaire et à la pénurie d'équipements de protection et notamment de masques, les médecins du travail et les infirmiers en santé travail ont réalisé des téléconsultations. En effet, même si



le décret n°2020-410 du 8 avril, accorde le report temporaire des visites médicales non indispensables, ils continuent d'assurer le suivi des salariés en priorisant ceux exposés à des risques professionnels particuliers ou dont la santé nécessite un suivi renforcé. Au-delà du suivi individuel de santé, les conseillers en prévention, ergonomes, psychologues et toxicologues ont continué à soutenir les entreprises en matière de prévention des risques professionnels. Habitués au terrain, ces spécialistes ont une connaissance fine des différents secteurs d'activité et des risques associés qui permet, bien qu'éloignés physiquement, de répondre aux besoins des entreprises et de leur apporter un accompagnement sur mesure. Un accompagnement qui passe, entre autre, par la réalisation de nombreux supports d'information : fiche conseils sur les masques de protection, guide spécial télétravail et prévention des risques psychosociaux engendrés, méthodologie d'aide à la mise à jour du Document unique, PRA... autant d'outils indispensables pour préparer la reprise tout en préservant la santé et la sécurité de tous.

Soutien aux salariés

D'autre part, pour aider salariés et dirigeants face à la multiplication des risques psychosociaux, des séances de soutien sont également assurées par des psychologues du travail. « Enfin, il est important de souligner que certains des spécialistes des Services de Santé au Travail de France ont contribué aux fiches métiers diffusées par le ministère du travail qui sont relayées par les Service de Santé au Travail depuis le début de l'épidémie, insistent les organismes vauclusiens de la santé au travail. Tous ces supports, partagés lors de campagnes de communication actives et de façon ciblée selon les secteurs d'activité, sont disponibles sur les sites internet des trois services de santé au travail du Vaucluse sur lesquels sont également relayés les messages de prévention et informations du gouvernement ainsi que les newsletters et bulletins dédiés qui sont envoyés régulièrement pour informer et accompagner adhérents et salariés. »